



Centre Hospitalier Comminges Pyrénées



Institut de Formation d'Aides-Soignants

Tél. 05 61 32 41 79

Fax 05 61 32 41 65

ifas@ch-saintgaudens.fr

SELECTION 2024/2025 ATTESTATION DE RETRAIT D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) (NOM +
PRENOM), né(e) le (DATE DE NAISSANCE)
à (CODE POSTAL+VILLE DE
NAISSANCE), atteste par la présente avoir retiré un dossier
d'inscription à la sélection 2024/2025 de l'IFAS du Centre
Hospitalier Comminges Pyrénées à SAINT-GAUDENS (31800).

DATE :

SIGNATURE :

**Document à remplir, scanner et envoyer le jour
du retrait par mail à : ifas@ch-saintgaudens.fr**



Dossier d'inscription
à la sélection pour la formation 2024/2025
conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e)
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
DU CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES –
31800 SAINT-GAUDENS

Sélection organisée par l'Institut de Formation d'Aides-Soignants pour
une rentrée le Lundi 26 Août 2024

Adresse :

14 Place du Pilat
31800 SAINT-GAUDENS

Téléphone :

05 61 32 41 79

Mail :

ifas@ch-saintgaudens.fr

Site internet :

www.ch-saintgaudens.fr / rubrique : IFAS

Sommaire

1. PREAMBULE	3
Le nombre de places pour la rentrée 2024 toutes catégories confondues	3
2. CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES ET RESULTATS	3
3. MODALITES D'INSCRIPTION	3-4
4. ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS ET NATURE DES EPREUVES	4
4-1 Accès à la formation	4
4-2 Constitution du dossier	5
A - Constitution du dossier A : pour le candidat ASH qualifié de la Fonction Publique Hospitalière et les Agents de Services et relevant de la formation professionnelle continue	5
B - Constitution du dossier B : pour tout candidat sauf pour les candidats bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience et les candidats ASH qualifiés de la FPH et les Agents de Services	6-7
C - Constitution du dossier C : pour les candidats bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	7
4-3 Nature des épreuves de sélection	7-8
5. CLASSEMENT ET RESULTATS	8
6. ADMISSION DEFINITIVE A L'IFAS	9-10
7. LA FORMATION	10
8. COUT DE La FORMATION	10
8.1 Coûts supplémentaires	10-11
8.2 Les Bourses	11
9. REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES	11

1. PREAMBULE

L'IFAS de Saint-Gaudens organise les modalités d'accès aux études préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Selon votre situation, vous devrez effectuer la totalité de la formation ou vous pourrez être dispensé(e) d'une partie des enseignements.

La formation d'aides-soignants est une formation en alternance dont une partie est réalisée en stage. Ces stages sont organisés sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne et des départements limitrophes.

Nous vous recommandons vivement :

- De disposer d'un moyen de locomotion avant l'entrée en formation afin de pouvoir la suivre pleinement.
- De vous rapprocher de votre Médecin traitant afin qu'il vérifie vos vaccinations et votre aptitude à suivre la formation et à exercer le métier d'Aide-Soignant (e), puis d'un Médecin agréé pour faire remplir et valider le certificat médical joint au dossier d'inscription. Ces éléments sont **obligatoires** pour l'entrée en formation et la mise en stage.
- De disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet pour bénéficier de la totalité des activités pédagogiques.

LA CAPACITE D'ACCUEIL POUR LA RENTREE 2024 EST FIXEE A 45 PLACES TOUS CURSUS CONFONDUS (dont 4 reports prévus).

La répartition des places sera précisée sur le site internet avant la date limite de dépôt des dossiers.

2. CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES ET RESULTATS

Date limite d'inscription et de dépôt des candidatures	10 Juin 2024
Période des oraux et examen des dossiers	De début Avril à fin Juin 2024
Affichage des résultats d'admission	3 Juillet 2024

3. MODALITES D'INSCRIPTION

Après avoir imprimé votre dossier d'inscription A, B ou C (site du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées / Rubrique IFAS / Rubrique SELECTION), vous devez impérativement confirmer le retrait en nous adressant par mail le document prévu à cet effet dans votre dossier à : ifas@ch-saintgaudens.fr

Votre dossier **COMPLET** doit être envoyé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IFAS
14 PLACE DU PILAT
31800 SAINT-GAUDENS

La bonne réception et la conformité de votre dossier vous seront indiquées par mail.

Tout dossier incomplet à la date de clôture (10 Juin 2024) ne sera pas examiné par le jury.

En cas de situation de handicap nécessitant un aménagement, merci de nous contacter.

4. ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS ET NATURE DES EPREUVES

4.1 Accès à la formation

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1° La formation initiale

2° La formation professionnelle continue

3° La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par Arrêté du Ministère chargé de la Santé.

➤ ***Bénéficiaire d'allègement d'une partie de la formation, les candidats admis en formation et titulaires du :***

- Bac Professionnel Accompagnement, Soins, Service à la Personne ou Service Aux Personnes et Aux Territoires
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier (*pas le Certificat de Capacité d'Ambulancier*)
- Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social (Arrêté du 11/07/2020)
- Titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles (Arrêté du 11/01/2021)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (Arrêté du 29/01/2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire »)

Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou d'Auxiliaire de Vie Scolaire sont titulaires de droit du DE AES 2016

- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (fusion des spécialités, référentiel de 2021)

4.2 Constitution du dossier

A - Constitution du dossier A : pour le candidat ASH Qualifié de la Fonction Publique Hospitalière ou Agent de Service ou relevant de la formation professionnelle continue

- Fiche d'inscription A** dûment complétée et signée
- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport en cours de validité et valide à l'entrée en formation
- Pour les ressortissants étrangers : titre de séjour en cours de validité et valide à l'entrée en formation
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae à jour
- Les attestations de travail, justifiant d'au moins **un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral
- Autres pièces : voir fiche d'inscription

OU

- Fiche d'inscription A** dûment complétée et signée
- L'attestation du suivi de la formation continue « de soixante-dix heures », relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée
- Les attestations de travail d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral
- Autres pièces : voir fiche d'inscription

**B - Constitution du dossier B : pour tout candidat sauf le candidat
bénéficiant d'une Validation des Acquis et de l'Expérience et le candidat
ASH qualifié de la FPH et l'Agent de Service**

- Fiche d'inscription B** dûment complétée et signée
- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport en cours de validité et valide à l'entrée en formation
- Pour les ressortissants étrangers : titre de séjour en cours de validité et valide à l'entrée en formation
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae à jour
- Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français¹, permettant le cas échéant de se présenter à la dispense de la formation
- Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, dont les appréciations et feuilles de stage
- la convocation pour le bac 2024
- Dès l'affichage des résultats au baccalauréat : l'attestation de réussite au baccalauréat
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : un avis de situation émanant de Pôle Emploi **datant de moins d'un mois**
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

¹ Si un titre ou diplôme a été obtenu en dehors de France, une attestation de comparabilité d'études de ce diplôme est nécessaire. Elle est à demander à ENIC-NARIC France : Adresse : 1 avenue Léon-Journault 92318 SEVRES CEDEX

Tél : 01 45 07 63 21 Site internet : www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php

Pour obtenir cette attestation, il faut plusieurs mois, donc faites vos démarches dès à présent. Les frais liés à cette attestation délivrée par ENIC NARIC sont à la charge du candidat.

Pour les diplômes étrangers dans le champ sanitaire ou social qui ne sont pas attestés par ENIC-NARIC, joindre une traduction en français de ce diplôme, effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français, ainsi que le programme des études correspondant au diplôme

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral

Autres pièces : voir fiche d'inscription

Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces du dossier doivent permettre aux jurys de vous évaluer au regard des attendus nationaux (cf. tableau paragraphe suivant). Il convient en conséquence d'apporter dans votre dossier des éléments sur vos connaissances et vos aptitudes acquises dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre pour chacun des critères du tableau.

C - Constitution du dossier C : pour les candidats bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), sous réserve de modification réglementaire

Fiche d'inscription C dûment complétée et signée

Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport en cours de validité et valide à l'entrée en formation

Pour les ressortissants étrangers : titre de séjour en cours de validité et valide à l'entrée en formation

Une lettre de motivation **manuscrite**

Un curriculum vitae à jour

La notification de la validation des acquis de l'expérience par la DRJSCS ou la DREETS

Autres pièces : voir fiche d'inscription.

Le coût de la formation dépend des modules à effectuer après décision par le jury de VAE.

4.3 Nature des épreuves de sélection (sauf pour le candidat bénéficiant d'une validation des acquis de l'expérience et le candidat ASH qualifié de la FPH et l'agent de service et le candidat en apprentissage)

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat au regard des attendus et critères nationaux reproduits ci-après.

L'entretien, d'une durée de quinze à vingt minutes, est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Attendus	Critères
1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	1.1. Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	2.1. Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	2.2. Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	2.3. Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	3.1. Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	3.2. Pratique des outils numériques
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	4.1. Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	4.2. Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
5. Capacités organisationnelles	5.1. Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

En cas de non-confirmation par mail de la réception de son dossier d'inscription, le candidat est invité à contacter l'IFAS au 05 61 32 41 79 ou 78. Nous vous recommandons de vérifier votre boîte mail y compris les courriers indésirables.

5. CLASSEMENT ET RESULTATS

A l'issue de l'étude des épreuves, le Président du jury d'admission établit une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire. Cette dernière doit permettre de combler les places vacantes résultant des désistements éventuels.

Les résultats seront publiés le **Mercredi 03 Juillet 2024 à partir de 14h00**.

Ils seront affichés au niveau de l'entrée de l'Institut – 14 Place du Pilat – 31800 SAINT-GAUDENS et seront également disponibles en ligne sur le site internet :

Site internet : www.ch-saintgaudens.fr / rubrique : IFAS / rubrique : sélection

Les candidats seront informés de leur résultat personnellement par courrier dans un délai de 7 jours après l'affichage des résultats.

☞ *Aucun résultat ne sera donné par téléphone.*

☞ *Si un candidat n'a pas reçu le courrier de ses résultats 10 jours après l'affichage, il lui revient de prévenir l'IFAS.*

6. ADMISSION DEFINITIVE DANS L'IFAS

6.1 Validité des résultats de l'admission ²:

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Le candidat **sur liste principale** dispose d'un délai de **7 jours** ouvrés pour valider son inscription en retournant la confirmation d'inscription, reçue avec le courrier des résultats.

Au-delà de ce délai, le candidat est présumé **avoir renoncé à son admission** et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

- ☞ Les candidats qui renonceront à intégrer l'IFAS, devront nous adresser un mail de désistement pour nous permettre de clôturer leur dossier.

6.2 Formalités d'inscription après l'admission

L'admission définitive en formation est subordonnée :

- **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, du certificat médical joint au dossier d'inscription (partie 2) dûment complété et signé par un Médecin agréé (cf. liste consultable sur le site de l'ARS Occitanie) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine
- **A la production, avant la date d'entrée au premier stage** du certificat médical joint au dossier d'inscription (partie 1) attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues réglementaires :
 - Certificat de vaccination : DT – POLIO
 - Immunisation contre l'HEPATITE B (anticorps anti HBs >100 UI/l)
 - Vaccination du ROR, méningocoque, varicelle et tuberculose sont fortement préconisées (cf. certificat joint au dossier d'inscription)

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations obligatoires, le candidat ne pourra intégrer l'IFAS. **Il s'agit d'une inaptitude professionnelle.**

Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'Hépatite B au plus tôt, condition sine qua non pour prétendre à entrer en formation.

La plupart du temps, le vaccin est administré en trois doses réparties sur une durée de plusieurs mois. Il existe des schémas de vaccination rapide (cf. <https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>).

² Art. 8 : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

⁵ Art.11 : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant

- **Une attestation d'Assurance** en Responsabilité Civile Professionnelle doit être fournie le jour de la rentrée
- Hormis les élèves pour lesquels l'employeur s'est engagé à financer les frais pédagogiques de formation, **un avis de situation du Pôle Emploi récent** (moins d'un mois) est demandé le jour de la rentrée.

7. LA FORMATION

Pour une formation en cursus complet, la durée des études est de : 1540 heures ou 11 mois, soit 44 semaines, du 26 Août 2024 au 18 Juillet 2025.

Répartition des semaines de formation :

Enseignement : 22 semaines
Stages : 22 semaines.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine et comporte des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des évaluations de connaissances.

Une partie de la formation est hybride et se déroule par le biais d'une plateforme d'enseignement à distance. Il est donc nécessaire de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et extra-hospitalier dans le département de l'IFAS et les départements limitrophes. Des frais de déplacement et d'hébergement sont donc à prévoir.

8. COUT DE LA FORMATION

Pour une formation complète : le coût de la formation s'élève à 7 500,00 €.

Pour une formation partielle : le coût est calculé au prorata du nombre d'heures de formation à suivre. Vous pouvez nous demander un devis.

Pour les élèves admis dans le cadre de la promotion professionnelle, ce coût est en principe pris en charge par l'établissement employeur ou un Opérateur de Compétences (OPCO).

Des possibilités de prise en charge à divers titres existent selon la situation de chacun (formation continue, Conseil Régional, OPCO, Pôle Emploi...).

8.1 Coûts supplémentaires :

Vous devez disposer d'une paire de chaussures blanches et silencieuses, pour aller en stage, ainsi qu'une tenue professionnelle (haut + bas). Vous aurez la possibilité de faire une commande de groupe à la rentrée (catalogue spécialisé à disposition).

L'équipement informatique personnel est souhaitable (ex. : PC portable, connexion internet).

Des notions d'informatique de base sont recommandées : Word, Excel, power point.

8.2 Les bourses :

L'attribution de Bourses d'études par la Conseil Régional est possible selon les revenus de la famille ou de l'élève. Ces bourses correspondent à une rémunération et sous-entend que la Région vous paye durant la formation.

La constitution du dossier de demande de Bourses sera à réaliser via le site du Conseil Régional : www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales

9. REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut en Formation Aides-Soignants et sont à l'usage exclusif de l'institut de formation. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de l'institut par courrier ou par mail à l'adresse suivante. Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

SELECTION 2024/2025

INSCRIPTION

14/02/2024

RETRAIT DU DOSSIER : du LUNDI 04 MARS au LUNDI 10 JUIN 2024 inclus

- ↳ soit par courrier : joindre à votre demande une enveloppe de format A4 à votre adresse (nom, prénom et adresse) et timbrée à 2 euros minimum
- ↳ soit sur le site internet du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées / Rubrique IFAS / Rubrique SELECTION

RETOUR DU DOSSIER :

Le dossier **COMPLET** devra être retourné **EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
14 PLACE DU PILAT
REZ DE CHAUSSEE
31800 SAINT-GAUDENS**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le LUNDI 10 JUIN 2024 minuit

EPREUVE ORALE

Entre **début AVRIL** et **fin JUIN 2024** (sur convocation)

AFFICHAGE DES RESULTATS

Le **MERCREDI 03 JUILLET 2024 à 14h00** à l'IFAS - 14 Place du Pilat - 31800 SAINT-GAUDENS et sur le site internet de l'IFAS

REUNION DE PRE-RENTREE

La réunion de pré-rentrée **OBLIGATOIRE** pour les candidats sélectionnés et ayant confirmé leur venue en formation 2024/2025 est prévue à l'IFAS :
le **lundi 22 JUILLET 2024 à 14h00**

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), **Docteur** _____, **Médecin agréé** par les autorités
sanitaires du Département _____, exerçant à _____
N° d'Agrément : _____ - Téléphone : _____

Certifie que :

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ A : _____
(code postal/ville/pays)
Numéro d'immatriculation à la CPAM :

--	--	--	--	--	--	--	--

1. **est vacciné(e) conformément à la réglementation en vigueur, fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, soit :**

- D.T.P avec un rappel de moins de 10 ans - date :** _____
- I.D.R. de moins de 3 mois - date :** _____ **Résultat :** _____
- Hépatite B – 3 injections**

1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection	3 ^{ème} injection
Date :	Date :	Date :
Rappel	Rappel	Rappel
Date :	Date :	Date :

- Contrôle d'anticorps anti-HBs de moins de 3 mois - date :** _____
Résultat : _____
(joindre obligatoirement la copie des résultats du Laboratoire)

2. **n'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'Aide-Soignant(e).**

Fait à : _____
Le : _____

Signature et cachet **obligatoires**

Ce certificat est non substituable : aucun autre document ne sera accepté pour l'entrée en formation. Il doit être présenté rempli dans son intégralité (= schéma vaccinal terminé) le jour de la rentrée 2024/2025. L'admission définitive en formation y est subordonnée.

	Partie réservée au Centre Hospitalier Comminges Pyrénées
Validation administrative IFAS : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Validation médicale CHCP <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

IVILIT	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	COMMUNE	TELEPHONE
Dr	AMIEL	Philippe	81 Bd Carnot		31000	TOULOUSE	06 62 22 56 59
Dr	ATAIA	Amanda	4 rue antoine Darquier		31000	TOULOUSE	06 72 62 72 75
Dr	BEARD	Philippe	SGAMI - 4 chemin de Bordeblanque		31770	COLOMIERS	05 34 55 49 38
Dr	BENHAIM	André	26 Allée de Barcelone		31000	TOULOUSE	05 61 21 14 10
Dr	BENHAMOU	Richard	37 Rue du Faubourg Bonnefoy		31500	TOULOUSE	05 61 58 30 56
Dr	BENSAID-AYAD	Audrey	30 Route de Cayras - Bât A -	Appt 1	31650	TOULOUSE	06 02 36 11 06
Dr	BISMUTH	Michel	8 Place Vincent Auriol		31860	LABARTHE/LEZE	05 61 08 02 58
Dr	BONNASSIES	Alain	10 Allées Alsace-Lorraine		31330	GRENADE	05 61 82 52 52
Dr	CARDON	Pierre-Olivier	8 chemin de Belbèze		31240	SAINT JEAN	05 62 89 22 33
Dr	CARLES	François	1 Place du Pigeonnier		31490	BRAX	05 61 86 60 74
Dr	CAZARD	Christophe	9 ter avenue de Gascogne		31600	LHERM	05 61 56 11 43
Dr	CHASTAN	Georges	SGAMI - 4 chemin de Bordeblanque		31400	COLOMIERS	05 34 55 49 38
Dr	CLAVERIE	Jean	83 Rue d'Andorre		31120	PINSAGUEL	05 61 76 32 33
Dr	CASTEX	Michel	Service medical - 4 chemin de Bordeblanque		31776	COLOMIERS	06 88 05 75 72
Dr	CORDEUIL	Damien	32 Rue de la Gravette		31150	GRANAC	05 61 35 41 37
Dr	COULOM	Jean-Pierre	18 Rue des Pyrénées		31800	VILLENEUVE DE RIVIERE	05 61 89 41 31
Dr	DAHAN	René	5 Rue Bayard		31000	TOULOUSE	05 61 82 00 33
Dr	DELORT	Marie	40 rue de la Balance		31000	TOULOUSE	06 37 10 78 99
Dr	DIDIER-BALESTRIER	Jean	135 Rue Henri Desbals		31100	TOULOUSE	05 61 40 26 34
Dr	DOSSAT	Jean-François	82 Rue Matabiau		31000	TOULOUSE	05 61 62 25 65
Dr	DUTECH	Michel	7 Clos de la Tuilerie		31560	NAILLOUX	05 61 81 31 25
Dr	ELBAZ	Jean-Pierre	24 Rue Alsace-Lorraine		31000	TOULOUSE	05 62 30 36 46
Dr	ESCORROU BERDOU	Christine	250 rue de l'Eglise		31810	LE VERNET	05 61 08 46 93
Dr	FABRE	Pierre	5 Rue Carlos Gardel		31300	TOULOUSE	05 61 31 02 48
Dr	FAVAREL	Jean	1 Place de la Poste		31650	SAINT-ORENS DE GAMEVILLE	05 61 39 80 32
Dr	FENEYROU	Jacques	4 Bd Vincent Auriol		31170	TOURNEFEUILLE	05 61 07 06 06
Dr	FERJANI	Borhane	1 impasse Abbé Salvat		31000	TOULOUSE	06 24 31 65 42
Dr	FILLASTRE	Pierre	1 Rue Rixens	BP 40053	31802	SAINT-GAUDENS CEDEX	06 07 67 77 52
Dr	GARROS	Yvan	Avenue de la Gare		31210	GOUDAN POLIGNAN	05 61 95 85 15
Dr	GENIBEL	Michele	SGAMI - 4 chemin de Bordeblanque		31770	COLOMIERS	05 34 55 48 00
Dr	GERARD	Alain	59 Avenue Jean Risoux		31500	TOULOUSE	05 61 80 66 80
Dr	GRILL	Stéphane	Service Médecine Légale	CHU Rangueil - TSA 50032	31059	TOULOUSE	05 61 32 28 59
Dr	GRUBER	Arnauld	7 Rue d'Auch		31770	COLOMIERS	05 61 30 28 88
Dr	GUIRAUD	Michel	Place de l'Ecole		31600	LABASTIDETTE	05 62 11 66 66
Dr	HAMMERLIN-JULIEN	Eugénie	115 Rue Louis Plana		31500	TOULOUSE	05 61 48 88 31
Dr	HERZI	Chérif	12 Rue Jean Poncet		31500	TOULOUSE	05 34 30 05 42
Dr	HERZI	Sofia-Raoudha	116 route d'Espagne - Bâtiment Hélios 5 - Bal 421		31100	TOULOUSE	05 61 40 75 50
Dr	HIPPOLYTE	Jean-Louis	11 Lotissement Le Parc		31220	MARTRES TOLOSANE	05 61 98 81 31
Dr	HUYGHE	Jean-Marc	17 Avenue Mendès France		31320	CASTANET TOLOSAN	05 61 73 59 59
Dr	JAMMES	Jean-François	48 Avenue Jacques Douzans		31100	MURET	05 61 51 97 97
Dr	LANCELLE	Eric	116 route d'Espagne - Res Hélios 3 Bal 326		31100	TOULOUSE	05 61 49 24 82
Dr	LAMOTTE	Philippe	14 Avenue de la Fontasse		31290	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	05 61 81 64 33
Dr	LE JOUAN GAILLAC	Béatrice	10 route de Mons		31130	BALMA	05 61 24 41 28
Dr	LE KERNEAU	Joël	21 rue d'Aspin		31170	TOURNEFEUILLE	06 32 20 83 12
Dr	LEPARGNEUR	Jérôme	7 Avenue d'Occitanie		31320	PECHABOU	05 61 27 84 60
Dr	LESTRADE	Mathieu	199 Route de Bayonne		31300	TOULOUSE	05 61 16 58 18
Dr	LORRAIN	Marc	1 Place de l'Hôtel de Ville		31270	VILLENEUVE TOLOSANE	05 61 92 46 46
Dr	LOUP	Françoise	1 Rue du Négoce		31650	SAINT-ORENS DE GAMEVILLE	05 62 24 34 00
Dr	MADRI-MUHLEMANN	Diamila	Centre Médical Charles de Fitte	48 Allées Charles de Fitte	31300	TOULOUSE	05 61 42 98 54
Dr	MARCO	Pierre	9 place du capitole		31000	TOULOUSE	05 34 45 42 62
Dr	MESTAS	Jean-Jacques	1 Boulevard Jules Michelet		31000	TOULOUSE	06 07 89 71 61
DR	MOUILLARD	Anne	SGAMI - 4 chemin de Bordeblanque		31300	COLOMIERS	05 34 55 49 40
Dr	NADAL	Sylvain	21 Avenue Winston Churchill		31100	TOULOUSE	05 61 41 71 62
Dr	OCHANDO	Christian	40 Avenue Tolosane		31520	RAMONVILLE SAINT-AGNE	05 61 73 33 33
Dr	POURGATOU	Serge	38 Chemin de Milane		31330	MERVILLE	05 61 85 06 44
Dr	QUILEZ	Pierre	Centre Commercial "La Croisette"		31860	PINS-JUSTARET	05 61 76 89 82
Dr	REYNES	François	116 Route d'Espagne - Res Hélios - bal 312		31100	TOULOUSE	05 61 44 94 03
Dr	SAINT-LANNES	Michel	2 Rue des Muriers		31700	BEAUZELLE	05 61 59 34 43
Dr	SALANDINI	Michel	6 impasse André Navarra		31100	TOULOUSE	05 61 07 52 78
Dr	SAUNE	Alain	22 Avenue Frédéric Estèbe		31200	TOULOUSE	05 61 22 67 52
Dr	SAVE	Jean-Pierre	1 Rue Rixens	BP 40053	31802	SAINT-GAUDENS CEDEX	05 61 89 25 85
Dr	TODOROVSKI	Natacha	71 Rue Achille Viadiou		31400	TOULOUSE	06 07 96 72 57
Dr	SOUYRI	Jean-Luc	3 Avenue Foch		31800	VALENTINE	05 61 89 79 24
Dr	VILLETTE	Jonathan	12 Place Charles Ourgaut		31340	VILLEMUR/TARN	05 61 09 00 16
Dr	YVERNES	Daniel	1 Chemin de Bordeblanque		31100	TOULOUSE	05 61 44 26 15
DR	ZERBIB	Golda	20 allée Maurice Sarraut		31000	TOULOUSE	06 83 17 59 17
Dr	LE KERNEAU	Joël	21 rue d'Aspin		31170	TOURNEFEUILLE	06 38 60 09 04
Dr	REYNES	Audrey	32 Rue de la Gravette		31150	GAGNAC-sur-GARONNE	06 74 88 76 95
Dr	VIATGE	François	6 impasse Henri Matisse		31270	CUGNAUX	05 61 92 97 42

ne répond pas